

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires

I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0057388.2023.003				I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs	
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom EARL LE JARDIN DE PAGNAC Adresse 2 Route de Pagnac 87430 Verneuil-sur-Vienne Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité QUALISUD (FR-BIO-16) Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande Pays France Code ISO FR		
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Distribution / Mise sur le marché					
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (g) Autres produits énumérés à l'annexe I du règlement (UE) 2018/848 ou produits non couverts par les catégories précitées Méthode de production: – production de produits biologiques					
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 08 novembre 2023 15:20:39 +0100 CET Lieu Marmande (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 26/06/2023 au 31/12/2024		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.1 Répertoire des produits

Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
Légumes frais plein champ	Biologique
Prairie permanente	Biologique
Prairie temporaire	Biologique
Plants et semences potagers, à l'exclusion des semences de betteraves	Biologique
Maïs doux	Biologique
Commerce de détail de fruits et légumes frais	Biologique
abricot	Biologique
Ail	Biologique
Aillet	Biologique
Artichaut	Biologique
Asperges	Biologique
Aubergine	Biologique
avocat	Biologique
Basilic	Biologique
Batavia	Biologique
Betterave	Biologique
Blette	Biologique
Carotte	Biologique
Céleri-branche	Biologique
Céleri-raves	Biologique
cerise	Biologique
Champignons	Biologique
Chicorée	Biologique
Chou	Biologique
Chou Cabu	Biologique
Chou rave	Biologique
Choux brocoli	Biologique
Choux de Bruxelles	Biologique
Choux de Chine	Biologique
Choux de Pak choï	Biologique
Choux frisés non pommés	Biologique
Choux palmiers	Biologique
choux pétsaï	Biologique
Choux pommés	Biologique
Choux-fleurs	Biologique
Choux-raves	Biologique
citron	Biologique
Clémentine	Biologique
coing	Biologique
Concombre	Biologique
Coriandre	Biologique
courge	Biologique
courgette	Biologique
Courgette	Biologique
Echalote	Biologique
Epinard	Biologique
Fenouil	Biologique
Feuille de chêne	Biologique
Fèves	Biologique
figue	Biologique
Fraise	Biologique
haricot	Biologique
haricot rame	Biologique
kaki	Biologique
kiwaï	Biologique
Kiwi	Biologique
laitue	Biologique
Mâche	Biologique
mais	Biologique
Maïs doux	Biologique

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Maïs sucré	Biologique
	Mandarine	Biologique
	melon	Biologique
	Menthe	Biologique
	Mesclun	Biologique
	Navet	Biologique
	oca du Pérou	Biologique
	Oignon blanc	Biologique
	Oignon jaune	Biologique
	Orange	Biologique
	Panais	Biologique
	Pasteque	Biologique
	Patates douces	Biologique
	pêche	Biologique
	Persil	Biologique
	piment	Biologique
	Piments	Biologique
	Poire	Biologique
	Poireaux	Biologique
	poivron	Biologique
	Poivron	Biologique
	Pomelos	Biologique
	Pomme de terre	Biologique
Pommes	Biologique	
potimarron	Biologique	
Potiron	Biologique	
Pourpier	Biologique	
prune	Biologique	
radis	Biologique	
raisin	Biologique	
Rhubarbe	Biologique	
Romaine	Biologique	
Roquette	Biologique	
rutabaga	Biologique	
Salade	Biologique	
tomate	Biologique	
Tomate cerise	Biologique	
Tomate greffée	Biologique	
Topinambour	Biologique	
Topinambours	Biologique	
Endive	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations
	Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.

DÉLIVRÉ